

Communiqué de

Dominique Lidar, Président de la fédération Hautes Pyrénées du Nouveau Centre

A quand une taxe sur l'ensemble des transactions financières ?

« Le gouvernement vient d'adopter une nouvelle taxe sur le risque bancaire. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle disposition fiscale. Outre le fait qu'elle doit rapporter près de 500 millions d'euros en 2011, ce qui est loin d'être négligeable dans la lutte contre les déficits publics, elle va aussi indiscutablement dans le sens d'une moralisation du capitalisme financier.

De quoi s'agit-il ?



Les actifs des 19 établissements concernés vont être pondérés en fonction de leur niveau de risque. L'assiette de la nouvelle taxe sera égale à 8% de ces actifs pondérés et le taux appliqué à cette assiette sera de 0,25%. Autrement dit, plus l'établissement aura de produits risqués dans son actif, plus son assiette sera élevée, et plus son imposition sera élevée. Dommage quand même que cette nouvelle taxe soit déductible de l'impôt sur les sociétés....

Au Nouveau Centre, nous voulons aller plus loin et que devienne enfin effective la taxe Tobin dont on parle maintenant depuis près de 40 ans !

Nous voulons que sur toutes les transactions financières soit prélevée à la source par chacun des Etats une taxe de 0,2%. L'effet d'une telle taxe est faible pour des transactions de long terme, mais élevé pour des transactions au jour le jour. Sur cette base, le taux réel annuel est ainsi de 44% pour des capitaux circulant tous les jours, ce qui est le cas des capitaux dont la vocation est purement spéculative. Ne parlons même pas de ceux qui circulent plusieurs fois par jour !

On a pu le constater il y a un peu plus de un an, les marchés financiers ne sont pas naturellement efficaces. Ils ont même pour fâcheuse habitude de produire des bulles spéculatives à répétition. Leurs mécanismes d'ajustement ne sont pas comparables à ceux que l'on observe sur les marchés de biens ordinaires. On l'a encore vu récemment avec l'envolée des cours du blé qui n'ont rien à voir avec l'état réel des stocks mondiaux.

La mise en œuvre d'une telle taxe qui suppose une vraie coopération internationale aurait pour résultat de réduire la masse des capitaux flottants et de dégager de nouvelles ressources pour consolider les comptes publics ou soutenir les actions de développement dans les secteurs délaissés par la libre concurrence.

En prélude à son entrée en fonction à la présidence du G20, le 1^{er} novembre prochain, le président de la république vient de rappeler devant l'assemblée générale de l'ONU tout l'intérêt qu'il porte à ce type de mécanisme. Nous ne pouvons qu'en saluer l'initiative et espérer qu'elle puisse se traduire par des mesures concrètes. »

Odos, le 25 septembre 2010